

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Date : 15 mai 2019</p> <p>Lieu : Centre Édouard-Lavergne 390, rue Arago Ouest, salle 300 Heure : 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de sécurité routière à proximité du parc Durocher.</p> <p>La Ville de Québec prévoit mettre en place des avancées de trottoirs pour sécuriser les déplacements actifs dans le secteur du parc Durocher. Les modifications incluent également l'instauration d'un sens unique en direction sud sur la rue Durocher entre les rues Saint-Vallier Ouest et Raoul-Jobin. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur a été mandaté pour consulter la population sur ces mesures.</p>												
<p>4. Présences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres avec droit de vote : Mme Catherine Claveau-Fortin, Rosemarie Gagnon-Poiré, Lise Pilote ainsi que MM Marc-André Beauchemin, Sylvain Simoneau et Jean-Louis Tedone. • Membre sans droit de vote : M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur. • Personnes-ressources : M. Jérôme Nadeau, chef d'équipe – ingénieur, Service du transport et de la mobilité intelligente, Mme Marie Lagier, chef d'équipe – consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (animation) ainsi que M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (prise de notes). 														
<p>5. Information présentée</p> <p>Présentation du projet de sécurité routière à proximité du parc Durocher.</p> <p>Des avancées de trottoirs seraient aménagées aux intersections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rues Durocher et Saint-Vallier Ouest (quadrant sud-est), - Rues Durocher et Raoul-Jobin (quadrant ouest et sud-est), - Rues Saint-Vallier Ouest et Carillon (quadrant sud-est). <p>Le sens unique serait instauré sur la rue Durocher en direction sud, entre les rues Saint-Vallier Ouest et Raoul-Jobin.</p>														
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>Le conseil de quartier recommande l'option 2 à l'unanimité, soit le sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Dollard. Il est proposé à la Ville d'analyser les déplacements cyclables, le stationnement et le déplacement du passage piéton du côté est de la rue Durocher sans impact sur le sens unique.</p>														
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	3.	0	Abstention :	0	Total :	6	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Raoul-Jobin. 2. Sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Dollard. 3. Statu quo, c'est-à-dire laisser le sens de la rue comme il est actuellement. 	
Option	Nombre de votes													
1.	0													
2.	6													
3.	0													
Abstention :	0													
Total :	6													
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 34 Nombre de personnes qui sont intervenues : 20</p>														
<ul style="list-style-type: none"> • Un résidant de la rue Renaud observe que l'analyse réalisée est réduite, puisqu'elle considère seulement les déplacements automobiles, et non les déplacements cyclistes. Il observe que la rue Durocher est la seule rue, entre les rues Saint-Germain et Saint-Vallier Ouest, qui permet de traverser le quartier de façon directe. Il considère que les usagers du vélo ne feront pas le détour (comme proposé pour les autos) et qu'ils continueront de prendre la rue Durocher, ce qui représente un enjeu au niveau de la sécurité. Il propose aussi d'analyser l'interdiction du virage à gauche sur la rue Saint-Vallier Ouest comme mesure de sécurité. <p><i>Réponse de la Ville :</i> L'interdiction du virage à gauche sur la rue Saint-Vallier Ouest n'a pas été analysée. Il s'agit d'un aménagement qui n'est pas majeur pour la Ville. Il est effectivement possible que le sens inverse ne soit pas respecté par les cyclistes. Les observations soulevées seront prises en compte dans l'analyse du projet.</p>														

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

- Une citoyenne de la rue Christophe-Colomb Ouest mentionne qu'elle circule à vélo sur la rue Durocher entre les mois d'avril et de décembre. Elle emprunte la rue Durocher parce que c'est le chemin le plus direct pour se rendre sur le sentier de la rivière Saint-Charles. Le sens unique qui est proposé l'obligerait à faire un grand détour. Elle considère que l'immense majorité de cyclistes ne respectera pas ce sens unique.

Réponse de la Ville : Il n'y a pas de voie cyclable sur la rue Durocher actuellement, donc les cyclistes qui circulent sur la rue doivent se comporter comme les automobilistes, c'est-à-dire, prendre la rue Carillon pour accéder à la rue Saint-Vallier Ouest.

- Une citoyenne qui travaille pour « Accès transports viables » félicite la Ville pour l'initiative concernant les avancées de trottoirs. En ce qui concerne la sécurité des piétons au moment de traverser la rue Saint-Vallier Ouest depuis la rue Renaud, la citoyenne propose de déplacer le passage piétonnier à l'ouest de la rue Renaud. Dans le même sens de la proposition, un administrateur du conseil de quartier propose comme alternative de déplacer le passage piétonnier du côté est de la rue Durocher.

Réponse de la Ville : Concernant les passages piétonniers, la Ville a fait des études pour identifier l'endroit où les gens traversent la rue et connaître la quantité de piétons qui traversent. Les résultats montrent que les piétons traversent aux endroits identifiés. Donc, un éventuel déplacement du passage piétonnier pourrait ne pas répondre à la problématique. Pour ce qui est de la proposition pour le passage près de la rue Durocher, la modification pourrait être analysée.

- Concernant l'ajout des panneaux indicatifs au passage piétonnier et du système de feux à clignotement rapide, une citoyenne demande si ces systèmes vont réellement fonctionner parce qu'ils ne représentent pas un véritable obstacle pour les voitures qui circulent sur la rue Saint-Vallier Ouest. Elle propose l'installation d'un « stop » obligatoire au lieu des systèmes proposés.

Réponse de la Ville : L'installation de systèmes de feux à clignotement rapide a été planifiée. Dans le cas de l'avenue De Salaberry, il y a eu des commentaires négatifs, mais plus par rapport à l'accès au bouton à cause de la neige l'hiver. Il s'agit d'un problème qui peut être résolu.

- Un citoyen qui circule tous les jours au coin des rues Saint-Vallier et Renaud pour son travail dit avoir des doutes sur le fonctionnement du système de feux avec bouton de déclenchement. Il mentionne que le trottoir de la rue Saint-Vallier Ouest est très étroit et qu'il n'y a pas l'espace suffisant pour le poteau. Il suggère de changer le lieu d'installation du système en le déplaçant à la rue Carillon où les piétons traversent plus fréquemment.
- Un citoyen de la côte de la Pente-Douce observe que le passage pour les piétons est situé au bon endroit où les gens traversent de manière naturelle. Pour répondre à l'enjeu de circulation des cyclistes et des automobilistes d'accéder aux différents stationnements, il demande si le changement de sens de la rue Alleyn en direction nord a été analysé. Il demande également si l'installation d'un « arrêt-stop » à l'endroit où le passage piétonnier est projeté a été analysée.

Réponse de la Ville : Le changement de sens de la rue Alleyn vers le nord n'a pas été considéré puisque les impacts causés par le changement de sens de la rue Durocher sont plutôt négligeables et ne justifient pas de changer le sens d'une autre rue dans le secteur. En ce qui concerne l'installation d'un panneau indicatif d'arrêt, cela a été analysé, mais les critères pour l'installation de ce type de panneau ne sont pas atteints.

- Un citoyen dit qu'il aime bien l'idée du « stop ». Cependant si ce n'est pas possible, il demande si l'installation d'une lumière est possible. Il félicite aussi la Ville pour le verdissement proposé.
- Un résidant du quartier dit qu'il est d'accord avec la signalisation proposée. Ce qui le dérange ce sont les trottoirs en béton. Il demande s'il est possible de les construire d'un matériel moins imperméable et plus esthétique.

Réponse de la Ville : L'enjeu principal pour la Ville est le haut coût de ce genre de matériau.

- Un représentant du magasin « Gagné Frères » dit que le commerce est un commerce de destination et qu'il reçoit des personnes qui viennent de partout. Pour lui, il y a une problématique en lien avec l'approvisionnement du magasin, puisqu'il y a des camions de 40 pieds qui ne pourront pas faire le tour à cause du verdissement proposé (boîte de plantation). De même, l'aménagement proposé dans l'option « 1 » obligerait les clients à faire un grand tour. Il pense qu'ils vont préférer tourner à gauche sur la rue Raoul-Jobin en mettant en danger les piétons qui y circulent à ce moment-là. Pour lui l'option numéro « 1 » n'est pas convenable. Il sera plutôt d'accord avec l'option « 2 ».

Réponse de la Ville : Les camions pourront prendre un autre itinéraire pour se rendre au magasin et leur parcours pourrait être modifié en conséquence pour les empêcher de tourner à droite par la rue Durocher. L'option « 1 » pose effectivement un enjeu pour l'accès à ce commerce qui serait moins direct.

- Un citoyen qui réside dans le quartier félicite la Ville pour la consultation. En ce qui concerne l'installation d'un poteau de signalisation pour les piétons, le citoyen considère qu'il n'y aura pas l'espace suffisant sur le trottoir parce qu'il est très étroit.

Réponse de la Ville : Sur le trottoir de la rue Renaud, il y a actuellement un poteau qui ne cause pas de problème. Le système pourrait donc fonctionner. Une vérification sur le terrain devra être effectuée pour confirmer s'il y a assez d'espace pour l'installation du poteau.

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

- Une résidante de la rue Alleyn, au coin de la rue Raoul-Jobin, considère qu'un éventuel changement de sens vers le sud de la rue Alleyn pourrait entraîner des problèmes pour les camions fournisseurs de marchandises de l'Intermarché au lieu de résoudre la problématique. En raison de son parcours quotidien, elle considère la proposition numéro « 2 » comme une meilleure option.

- Une résidante de la rue Durocher, au coin de la rue Renaud, observe que dans les deux propositions, dans le gonflement de trottoirs sur la rue Durocher, il n'y aura pas de verdissement significatif.

Réponse de la Ville : Le projet n'est pas un projet de verdissement. Il s'agit d'un projet d'aménagement pour la sécurité routière. Les mesures de verdissement sont un « bonus ».

- Concernant l'accès à vélo sur la rue Durocher, un citoyen demande s'il est possible d'aménager un contresens cyclable. Il est d'accord avec le déplacement du passage piétonnier au coin de la rue Durocher et Saint-Vallier Ouest ainsi que d'élargir le trottoir de la rue Saint-Vallier Ouest pour rendre la traverse plus sécuritaire.

Réponse de la Ville : Concernant le contresens cyclable, il faudra consulter le Service responsable de la planification du réseau cyclable. Cela pourrait être une possibilité s'il y avait des besoins ponctuels d'aménager plus de voies cyclables à cet endroit. Pour l'instant, cela n'est pas planifié. Cela serait à analyser, car cela pourrait entraîner d'autres impacts dans le secteur. En rapport avec le déplacement du passage piétonnier vers l'est de la rue Durocher, il faudrait analyser les conditions de visibilité de la rue et refaire les recensements pour analyser cette option.

- Un citoyen mentionne que les citoyens ont le droit et la priorité de traverser dans une traverse et de le faire de façon sécuritaire. Donc, la Ville a la responsabilité de mettre en place toutes les conditions pour cela.

- Un citoyen observe que l'enjeu de visibilité sur la rue Saint-Vallier Ouest n'est pas seulement pour les piétons, mais aussi pour les automobilistes. Il considère que le sens unique vers le sud de la rue Durocher va aussi permettre de résoudre la problématique de manque de visibilité pour les automobilistes qui y circulent.

- Une résidante de la rue Durocher demande à la Ville d'allonger les lignes de peinture jaune sur la chaussée pour qu'elles soient plus visibles. Elle demande si cela pourrait se faire du coin de la rue Renaud jusqu'au coin de la rue Durocher.

Réponse de la Ville : Cela pourrait être analysé.

- Concernant la suggestion de déplacer le passage piétonnier à l'est de la rue Durocher, un citoyen propose d'aménager un passage piétonnier à la sortie du commerce Intermarché au coin des rues Alleyn et Bayard.

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

10. Questions et commentaires du mandaté

- Un membre du conseil d'administration demande, en rapport avec le système de « feux à clignotants rapides », s'il y a un système sonore.

Réponse de la Ville : Le système n'a pas de son.

- Un membre du conseil d'administration dit être positivement surpris par la proposition faite par la Ville. En ce qui concerne le stationnement sur la rue Durocher, en raison du sens unique vers le sud, il suggère de faire une révision de la réglementation du stationnement du côté ouest de la rue Durocher entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Dollard où il est actuellement interdit de se stationner. Il considère qu'il est possible de récupérer entre 4 et 5 cases de stationnement à cet endroit. Il suggère aussi d'analyser l'utilisation d'un débarcadère qui existe présentement sur la rue Durocher au coin de la rue Saint-Vallier Ouest.

Réponse de la Ville : Cela pourra être analysé.

- Le conseiller municipal dit être très content de la proposition faite par la Ville et des avancements obtenus concernant la sécurité routière dans le quartier Saint-Sauveur. Il remercie aussi la participation de la population et le travail de la Ville pour cela.

Vote indicatif des citoyens présents :

Sur la base des préoccupations et opinions exprimées, Mme Marie Lagier demande si le conseil d'administration souhaite demander l'avis des citoyens à main levée sur les différentes options présentées par la Ville, à savoir :

1. Sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Raoul-Jobin ;
2. Sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Dollard ;
3. Statu quo, c'est-à-dire conserver le sens de la rue comme il est actuellement.

Le résultat est le suivant :

- Option « 1 » : 1 personne en faveur
- Option « 2 » : 20 personnes en faveur
- Option « 3 » : 0 personne en faveur

Mme Marie Lagier demande aux membres du conseil d'administration du conseil de quartier quelle option ils recommandent pour le projet.

À l'unanimité, les six membres présents du conseil d'administration décident de choisir l'option numéro « 2 ».

11. Suivi recommandé

Mettre en place les aménagements et les mesures proposées dans l'option numéro « 2 » (Sens unique entre la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Dollard), en analysant la possible incorporation des propositions exprimées par les citoyens et usagers du vélo.

Le représentant de la Ville mentionne que la mise à jour des espaces de stationnement (possibilité de récupérer les cases de stationnement) et le déplacement du passage piétonnier à l'est de la rue Durocher vont aussi être analysés.

Les travaux pourraient être réalisés cet été.

Approuvé par

(Signé)
Catherine Claveau-Fortin
Présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur

21 juin 2019

Préparé par

(Signé)
Ernesto Salvador Cobos
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

21 juin 2019